

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Hommage rendu à Benoit XV. — IV Les martyrs de l'Ouganda. — V Une idole nouvelle. — VI La vraie religion. — VII La cause de Bernadette Soubirous.

AU PRONE

Le dimanche 25 avril

On annonce :

Le mois de Marie¹ ;

La fête des saints Philippe et Jacques ;

L'exposition d'une relique de la vraie Croix pour le 2, ou le 3, ou le 9, si possible.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 25 avril

Dans les églises paroissiales, chant de l'ant. **Exsurge**, et des litanies des saints (chaque invocation répétée), et procession suivie des versets, répons et oraisons.

Messe fériale (à la suite du 5e dimanche), sans **Gloria ni Credo**; préf. pascale.

Il est préférable de lire ces litanies pendant la procession et cette messe que de lire d'autres prières de son choix.

Lorsqu'il n'y a qu'une messe, celle qui suit la procession sera celle de saint Joseph.

¹ Indulgences : 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de la sainte Vierge ; — 2o Indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront été fidèles tout le mois à ce pieux exercice, moyennant *confession, communion* et *prière* aux intentions du Souverain-Pontife.

SOLENNITE DE SAINT JOSEPH

Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe des solennités remises au dimanche dans les chapelles (semi-publiques) de communauté, ce qui n'était accordé précédemment que pour les chapelles publiques et les églises.

Messes de saint JOSEPH (ancienne fête du Patronage), double de 1^e cl.; mém. (des Rogations à la suite de la procession), de saint Marc et du III dim.; préf. pascale; dernier Ev. du dim. — Aux I^{es} vêpres, mém. 1^o des saints Clet et Marcellin, 2^o de saint Marc, 3^o du dim.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 2 mai

Les Églises provisoires bénites par une seule oraison (benedictio domus novae ou loci), mais non encore bénites solennellement (avec la formule du Rituel, titre VIII, ch. 27), n'ont pas de titulaire liturgique, de fête ni de solennité constituée par une messe votive (non plus que de mention dans l'oraison du suffrage). Le nom par lequel on désigne cette chapelle n'est qu'un nom vulgaire.

Province ecclésiastique de Montréal

Diocèse de Montréal. — Du 3 mars, sainte Cunégonde; du 4, saint Casimir (Polonais de Montréal); du 7, saint Thomas d'Aquin; du 8, saint Jean-de-Dieu (Gamelin); du 17, saint Patrice (Montréal et Sherrington); du 18, saint Gabriel; du 21, saint Benoît; du 11 avril, saint Léon (Westmount); du 14, saint Maxime; du 20, saint Zotique et saint Victor (Terrasse-Vinet); du 21, saint Anselme; du 23, saint Georges (Montréal et Montréal-Sud); du 25, saint Marc; du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil; du 1 mai, saint Philippe (de Laprairie) et saint Jacques (le Mineur).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 25 février, saint Mathias; du 27, saint Alexandre (d'Iberville); du 7 mars, saint Thomas; du 12, saint Grégoire (Mount-Johnson); du 1 avril, saint Hugues; du 5, saint Vincent Ferrier (Adamsville); du 14, saint Valérien; du 23, saint Georges (Henryville); du 25, saint Marc; du 29, saint Pierre (Pike-River); du 2 mai, saint Athanase (Iberville).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 7 mars, saint Thomas (Compton); du 17, saint Patrice (Sherbrooke et Magog); du 18, saint Gabriel (Stratford-Center); du 21, saint Benoît (East-Bolton) et saint Philémon (Stoke-Center); du 11 avril, saint Léon (Val-Racine); du 13, saint Herménégilde; du 23, saint Georges (de Windsor) et saint Fortunat (Wolfstown); du 25, saint Marc (Coaticook-Nord); du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Spring-Hill); du 30, sainte Catherine (Katevale); du 1 mai, saint Philippe (Windsor-Mills-East).

Dic
du 17
20, sa
Dic
18, sa
saint

Dic
saint
Fallo
(Wer
Bon-
du 1

Dic
du 17
(Poin

Dic
saint

Dic
Rous
saint
saint
Jacqu

Dic
saint
du 30

Dic
Grégo
du 15
sainte

M

Je
Sa

D
hnt p

Diocèse de Valleyfield. — Du 7 mars, saint Thomas (Hudson) ; du 17, saint Patrice (Hinchinbrooke) ; du 17 avril, saint Anicet ; du 20, saint Zotique ; du 26, saint Clet.

Diocèse de Joliette. — Du 17 mars, saint Patrice (Rawdon) ; du 18, saint Gabriel (de Brandon) ; du 20, saint Cuthbert ; du 10 avril, saint Michel des Saints.¹

Province ecclésiastique d'Ottawa

Diocèse d'Ottawa. — Du 4 mars, saint Casimir (Ripon) ; du 7, saint Thomas (Billings'-Bridge) ; du 17, saint Patrice (Ottawa et Fallowfield) ; du 6 avril, saint Sixte ; du 16, saint Benoît-Joseph (Wendover) ; du 24, saint Fidèle (Fassett) ; du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Ottawa) ; Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Grenville) ; du 1 mai, saint Philippe (Richmond et Argenteuil).

Diocèse de Pembroke. — Du 7 mars, saint Thomas (Astorville) ; du 17, saint Patrice (Mount-St-Patrick) ; du 21 avril, saint Félix (Pointe-Alexandre) ; du 1 mai, saint Jacques (Portage-du-Fort).

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 17 mars, saint Agricole ; du 18, saint Gabriel (Bouchette).

Diocèse d'Haileybury. — Du 25 février, saint Mathias (Royal-Roussillon) ; du 17 mars, saint Patrice (Cobalt, Irlandais) ; du 18, saint Gabriel (Guérin) ; du 23 avril, saint Georges (Abitibi) ; du 25, saint Marc (Figuery) ; du 1 mai, saint Philippe (La Reine) et saint Jacques (Dupuy).

Province ecclésiastique de Québec

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 11 avril, saint Léon ; du 14, saint Justin ; du 23, saint Georges ; du 25, saint Marc (Shawinigan) ; du 30, saint Sévère ; du 1 mai, saint Philippe.

Diocèse de Nicolet. — Du 6 mars, sainte Perpétue ; du 12, saint Grégoire ; du 17, saint Patrice (Tingwick) ; du 6 avril, saint Célestin ; du 19, saint Elphège ; du 26, Notre-Dame-du-Bon-Conseil ; du 30, sainte Sophie (de Lévrard).
J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|--------|----------|-----------------------------|
| Mardi | 27 avril | — Académie Roussin. |
| Jeudi | 29 " | — Collège de l'Assomption. |
| Samedi | 1 mai | — Notre-Dame-des-Victoires. |

¹ Depuis la réforme du bréviaire, la fête de saint Michel des Saints ne se fait plus en juillet, mais au jour fixé dans le *Martyrologe*, le 10 avril.

HOMMAGE RENDU A BENOIT XV

QUE de fois, au sujet de la guerre, le pape a été attaqué, tantôt avec la plus grossière violence, tantôt avec la plus sournoise hypocrisie, toujours avec la plus criante injustice. Mieux informée et plus équitable, l'histoire dira qu'en refusant de descendre dans l'un des deux camps pour prendre parti contre l'autre, il était plus fort et plus libre pour opposer, dans une impartialité incontestée, sa réprobation aux crimes commis contre la loi morale, et qu'il pouvait ainsi, au nom même de sa mission, dont il comprenait mieux que personne les exigences, exercer chaque jour une immense action au profit de la justice, de la charité et de la réconciliation humaine.

On commence déjà à le reconnaître, et c'est l'Orient qui entre le premier dans cette voie, ainsi qu'en témoigne un événement récent : l'érection d'une statue de Benoît XV à Constantinople.

“ Fait unique dans l'histoire mondiale, dit l'*Osservatore Romano*, un monument représentant le pape Benoît XV vient d'être inauguré à Constantinople, avec l'autorisation et même le concours de personnalités musulmanes et israélites, en reconnaissance de l'action du Souverain Pontife durant la guerre. — Ce monument représente Benoît XV revêtu des ornements pontificaux. La main gauche tient l'évangile ouvert, tandis que la droite est étendue dans un geste d'accueil. Le socle porte l'inscription suivante : *Au bienfaiteur des peuples, sans distinction de nationalités ou de religions—l'Orient.*”

M. Georges Hoog fait, à cette occasion, les réflexions suivantes dans *La Démocratie* : “ Et dire que des Français, voire des catholiques, n'ont pas compris, ont méconnu même gravement, le rôle de scrupuleuse justice et d'inépuisable charité assumé par le pape pendant la guerre!... Seraient-ils moins

clairvoyants que les musulmans et les israélites dont parle l'*Osservatore* ? L'histoire, nous en sommes convaincu, sera plus juste à l'égard du pape Benoît XV. Et nous ne parlons pas seulement ici des multiples et si ingénieuses initiatives charitables nées du cœur du pontife — ce cœur qui a si noblement souffert, pendant cinq années, de toutes les souffrances de l'humanité ! — nous parlons aussi des appels qu'il a lancés aux nations pour les supplier d'organiser enfin le monde, au lendemain du sanglant holocauste, dans la justice et dans la paix. La justice ! On a reproché au pape de n'avoir pas osé élever la voix en sa faveur. Et l'on a oublié qu'il a explicitement dénoncé l'invasion de la Belgique par l'Allemagne comme l'une de ces injustices qu'il devait "réprouver hautement, de quelque côté qu'elles aient été commises". Et l'on a oublié que, s'il a formulé certaines condamnations en termes plus généraux, c'est que des crimes avaient été perpétrés en Galicie par les Russes comme par les Allemands en Belgique, et qu'il ne pouvait flétrir ceux-ci sans flétrir ceux-là. Et l'on a oublié que, le premier — que dis-je ? le seul — de tous les souverains neutres, il a proclamé publiquement, à une heure où nos ennemis avaient encore nettement l'avantage, qu'il y avait une question territoriale à régler entre la France et l'Allemagne, posant ainsi tout le problème d'Alsace-Lorraine. Que n'a-t-on pas injustement oublié encore !... Et la paix !... Il fut un temps qui n'est pas si éloigné — s'en souvient-on ? — où MM. Wilson et Lloyd George étaient acclamés comme les grands ouvriers de la paix future. Mais les principes généreux qu'ils posaient — et avec lesquels leurs actes ont été assez loin de s'accorder — le pape Benoît XV les avait proclamés bien avant eux, et il les affirme, à peu près seul, encore aujourd'hui. Il les avait proclamés même avec une hardiesse devant laquelle pâlisent les audaces, aujourd'hui repenties, des hommes d'Etat anglais et américain. — Force morale du

droit substituée à la force matérielle des armes; diminution simultanée et réciproque des armements; suppression du service militaire obligatoire; droit de paix et de guerre réservé aux peuples consultés par referendum, ou, du moins, aux parlements; institution de l'arbitrage; liberté et communauté des mers... telles étaient, selon Benoît XV, les fondations d'une véritable société des nations, capable de garantir une paix féconde et juste au monde en général — et, disons-le, à la France en particulier. On n'a pas voulu faire cela, et ce n'est, certes, pas la faute du pontife qui n'a ménagé ni les appels, ni les avertissements. Ceux même qui l'ont méconnu reconnaîtront un jour combien il avait raison. Ce jour-là — trop tard peut-être, hélas! — ils salueront en lui, à leur tour, le *bienfaiteur des peuples*. ”

Semaine religieuse de Lille, 13 mars.

LES MARTYRS DE L'UGANDA

LE correspondant romain de la *Croix* de Paris, à la date du 29 février mandait à son journal le récit de la séance dans laquelle il a été question à Rome de la prochaine béatification des martyrs de l'Ouganda. On le lira ici avec un intérêt spécial, en se rappelant que plusieurs des nôtres font partie des congrégations fondées par l'illustre cardinal Lavigerie, entre autres Mgr Jean Forbes, auxiliaire du vicaire apostolique de l'Ouganda, le propre frère de Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette.

11 heures venaient à peine de sonner, quand Benoît XV s'assit au trône de la salle consistoriale. Les cardinaux Vanutelli, posent de la cause, et Vico, préfet de la Congrégation des Rites, prirent place eux aussi. Étaient présents: NN. SS. Touchet, évêque d'Orléans; de la Porte, évêque de Berisa, et Jaquet, archevêque de Salamine. Après la lecture des deux

décrets par Mgr Verde, secrétaire de la Congrégation des Rites, le Père Burtin, procureur des Pères Blancs et postulateur des martyrs de l'Ouganda, s'avança au pied du trône pontifical, accompagné du Père Ricciardelpi, procureur général des Prêtres de la Mission, et lut une adresse de remerciements.

Il la commença en constatant combien le décret au sujet des martyrs de l'Ouganda justifiait les vues quasi-prophétiques du cardinal Lavigerie, qui avait accepté le diocèse d'Alger parce qu'il y voyait une porte ouverte sur le continent noir où des millions d'âmes attendaient l'Évangile. Il rappela ensuite comment le grand archevêque, dont un des prédécesseurs du Saint-Père a dit qu'il était un des hommes qui ont le mieux mérité du nom chrétien, exécuta, en 1879, le dessein déjà béni par Pie IX mourant, et encouragé par Léon XIII, de porter l'apostolat directement au centre de l'Afrique. Ayant dit l'avidité accueillie à la vérité par les populations de l'Ouganda, il montra la cause de la persécution dans la colère du roi de l'Ouganda contre la religion qui l'empêchait de satisfaire ses passions, et retraça l'héroïsme des deux groupes de martyrs, notamment des pages du roi, confesseurs de la chasteté en même temps que de la foi. En déclarant bienheureux ces martyrs, conclut-il, le pontife remplira de joie les missionnaires de l'Afrique, comblera les vœux des noirs chrétiens qui aspirent à vénérer sur les autels des hommes de leur couleur et de leur race. Il présentera enfin de nouveaux modèles de vaillante pureté aux jeunes gens d'aujourd'hui. Il termina en remerciant aussi, au nom du postulateur de la cause des Filles de la Charité martyres et des Ursulines de Valenciennes, de ce qui avait été fait au sujet de ces dernières.

Il mérite d'être loué, répondit Benoît XV, le fils qui honore la mémoire de son père. Et le pontife félicita le Père Burtin de ce que, oubliant tout à fait ses propres travaux de postulateur, il n'avait rien eu de plus pressé que de glorifier le mé-

moire du fondateur des Pères Blancs. Il louait donc cet hommage de vénération d'un fils à son père. Il le louait d'autant plus que le père, ici, est ce cardinal Lavigerie en qui, lui aussi, avec Léon XIII, vénère un des hommes qui ont le mieux mérité de l'Eglise et de la civilisation chrétienne. Le postulateur avec grande raison, dit-il, a mis en relief le caractère décisif de l'oeuvre du cardinal Lavigerie, parce que sans le zèle entreprenant de cet apôtre de l'Afrique, l'Eglise ne pourrait point aujourd'hui préparer la glorification des martyrs de l'Ouganda.

Mais le pontife s'en voudrait de ne pas élever aussitôt les âmes de ses auditeurs vers celui dont la paternité adorable resplendit dans toutes les circonstances qui entourent le décret d'aujourd'hui. Commentant alors les paroles du psalmiste, *oculi omnium in te sperant Domine et tu das illis escam in tempore opportuno*, l'auguste orateur montre comment Dieu, respectant lui-même la volonté et la liberté dont il a enrichi la créature humaine, a voulu, pour nous conduire à notre destinée, avoir besoin de notre libre coopération, et propose, en conséquence, aux hommes, par le ministère de l'Eglise, les exemples nécessaires au moment où ils sont plus spécialement opportuns. C'est là une des manifestations les plus touchantes de la Providence qui prévoit et qui dispose de nous offrir ainsi les moyens d'atteindre notre fin.

De fait, le décret d'aujourd'hui nous montre les 22 martyrs de l'Ouganda portant tous la palme, symbole de la force chrétienne, et plusieurs d'entre eux en ont aussi une autre dont les fibres ont été tissées par l'amour de la vertu de pureté. Ces deux vertus, insista le pontife, sont les plus nécessaires aux chrétiens de nos jours, et rapidement, délicatement, mais avec une extrême fermeté, il indiqua les ravages profonds de l'immoralité depuis la dramatique secousse subie par le genre humain.

Le pape souligne la portée vraiment universelle des exemples donnés par les martyrs de l'Ouganda. Il burine en termes émouvants la magnanimité de leur constance. Or, observe-t-il, les chrétiens de nos pays, bénéficiant de longs siècles de christianisme, ont des devoirs plus grands que ces généreux noirs sortant à peine des ténèbres du paganisme. Ils disposent de moyens de sanctification autrement abondants.

L'auguste orateur remarque ensuite que le décret concernant les martyres de Cambrai et de Valenciennes complète la démonstration de ce qu'il vient d'avancer. Les Filles de la Charité de Cambrai et les Ursulines de Valenciennes ont, malgré la faiblesse de leur sexe, donné intrépidement leur sang pour l'absolue fidélité aux croyances catholiques. Nous sommes donc, là aussi, bien en face de secours ménagés au moment opportun par la Providence divine aux enfants de l'Eglise. Si le témoignage du sang n'est plus demandé aux chrétiens de nos jours, ils ont à affronter les railleries des impies. Qu'ils n'aient pas peur et qu'ils osent, par exemple, consacrer leurs familles au Sacré-Coeur et entrer dans des associations ouvertement catholiques.

Benoît XV termina en bénissant spécialement les postulants des deux causes, les familles religieuses honorées par les deux décrets d'aujourd'hui, leur ministère et les nouveaux chrétiens de l'Afrique. Descendant de son trône, le Saint-Père vint échanger quelques mots avec les cardinaux, félicita gracieusement le cardinal Vannutelli du succès des deux causes dont il était le ponent. Il s'arrêta aussi un certain temps dans une conversation très cordiale avec Mgr Touchet.

UNE IDOLE NOUVELLE

(Réflexions sur la littérature catholique)

NOS contemporains nous donnent le triste spectacle de gens qui possèdent un trésor et s'en vont quêtant chez le voisin... Dieu et la foi semblent de plus en plus les gêner. Mais, comme ils sont foncièrement dogmatistes et recherchent sans cesse un axiome de foi en même temps qu'une règle de conduite, forcée leur est de recourir à des dogmes nouveaux et à de nouvelles formules. Leurs mains, inhabiles à se joindre dans l'imploration du seul et unique vrai Dieu, élèvent une nouvelle idole.

L'intelligence et son culte ont des familiers opiniâtres. Ce sont pour moi des amis, et leur bonne foi est incontestable. Mais je veux les mettre en garde contre une dangereuse manie et une desséchante habitude. Notre temps est plus que jamais propice à l'éclosion de nouveautés. Les vieilles formules ont craqué, emportées — barrages incertains — par le flot tumultueux de la guerre. Les consciences se sont réveillées. Les coeurs se sont aperçus qu'ils étaient secs. Les esprits ont subi l'emprise inquiétante du besoin de la vérité. Comme le dit excellentement un de nos économistes les plus distingués, M. Georges Valois, " l'heure est révolutionnaire " ... révolutionnaire non pas comme chacun pourrait concevoir le mot, mais révolutionnaire réellement et moralement. Cette révolution ne fera sans doute point couler de sang, mais elle est capable de nous conduire vers un nouveau grand siècle, pourvu toutefois que les éléments coordinateurs ne lui fassent point défaut — ce qu'il faut toujours craindre... Ceux qui, lassés par de vieilles chimères et de faux rêves, sont revenus tout à fait au catholicisme, sont désormais à l'abri de ces larges mouvements d'idées qui perturbent et vont plus encore troubler notre époque. Leur base est solide, leur point d'appui ferme

et sûr. Les autres ont à redouter les multiples incitations au dévergondage de la pensée, aussi mauvais que le dévergondage des mœurs.

C'est pourquoi nous tenons à dire ici qu'il ne convient pas de s'en remettre, avec intransigeance, au culte de l'intelligence et à son magistère. L'intelligence est une faculté humaine et reste solidaire du péché originel qui vicie notre nature, solidaire des péchés actuels qui l'empoisonnent sans cesse et la livrent au prince des ténèbres. Et puis, de quel secours peut être l'intelligence, si on ne lui a d'ores et déjà donné l'assise d'une foi parfaite et très éclairée?... Je le demande à ceux qui se sont débattus dans les affres de la recherche religieuse avant d'atteindre le port de la foi catholique.

On ne fera jamais assez attention à ce point capital : sans la foi, qui résout toutes les énigmes, les efforts se disperseront, mais n'aboutiront pas. Dans le domaine littéraire, l'écrivain devra placer, avant le culte de l'intelligence, le culte de Dieu tout court. Par la force même des choses, il se trouvera être le meilleur serviteur, en tout cas le plus conscient, de la faculté maîtresse qui doit régir toute notre vie intellectuelle. Réjouissons-nous, ces réserves étant faites, de l'effort de libération que constitue cet appel incessant à l'intelligence. Cela nous met définitivement à l'abri du virus romantique, sensualisme et imagination combinés. Le règne de Dieu n'en sera que plus facile à établir dans les esprits d'élite, et ce sera le premier pas fait vers une libération totale... Mais il ne faut pas perdre de vue le principe que nous donnions tout à l'heure, à savoir que Dieu est le seul vrai maître des intelligences et des hommes. Son inspiration garantit la valeur de l'effort. Son souffle protège contre l'écart du raisonnement fallacieux et de la démonstration hâtive et inconséquente. L'oeuvre d'art servira donc utilement la cause de Dieu, qui se résoudra à observer cette élémentaire hiérarchie qui consiste à placer Dieu avant

tout et à lui subordonner même l'exercice de la meilleure de nos facultés : l'intelligence.

Au demeurant, ne convient-il pas de noter que les protagonistes de l'intelligence sentent obscurément la faiblesse de leur idéologie, quand ils s'insurgent comme le fait M. Benda, contre nos moeurs actuelles?... Dieu nous manque, disent-ils implicitement... et ce ne sera pas le rôle exclusif de l'intelligence de renouveler la face de la terre. Il y faut autre chose, et nous disons de suite, il y faut la foi...

La littérature catholique doit être de plus en plus définie et répandue et son code de plus en plus affirmé par des oeuvres. C'est ce qui lui manque en ce moment. Les catholiques qui s'en aperçoivent sont-ils aidés?... Non. Les oeuvres meurent faute d'argent, et il faut convenir que le labeur n'a jamais été aussi urgent. Répétons sans cesse cela, pour qu'enfin nous soyons entendus...

Gardons notre Dieu et notre foi et n'appelons pas à notre secours une nouvelle idole.

ALPHONSE MORTIER.

La Croix, 11 mars 1920.

LA VRAIE RELIGION

D'UN article que publie M. Jean Guiraud, dans la *Croix* de Paris (12 mars), nous extrayons cette partie substantielle qui est très actuelle et appelle les plus utiles réflexions.

“ Ce bon paysan qui, avant la guerre, n'avait connu que l'église de son village et le prône de son curé s'est trouvé pendant des mois et des années avec des protestants et des juifs. Il les a vus prier, eux aussi, au front, à l'ambulance et à l'hôpital. Il a entendu des pasteurs, des rabbins, parler, eux aussi, de Dieu, du devoir, de la vie future, exalter l'esprit de sacrifice et d'abnégation. Il a eu des camarades qui, sans avoir ses

croyances, parfois même les blasphémant, se sont fait casser, eux aussi, la figure pour la France. Ne s'est-il pas dit alors que les oppositions confessionnelles sont accidentelles, que la religion peut être légitimement catholique en France, protestante aux Etats-Unis — représentés par les puissantes organisations protestantes de l'Y. M. C. A. — musulmane dans les pays coloniaux, dont les soldats portent le croissant sur l'uniforme? Et ainsi a pénétré dans son esprit cette affirmation que " toutes les religions se valent ". Elle s'est encore plus précisée quand il a vu à la tête des mêmes oeuvres et tenir à peu près le même langage les ministres de ces religions qu'il croyait jusqu'alors en opposition les unes avec les autres.

" Ainsi s'est dressé non seulement devant les élites qui y inclinent trop souvent, mais devant les masses elles-mêmes le grand danger de l'*interconfessionnalisme*, vestibule de l'indifférentisme religieux. De là à la négation de toute religion, le pas est facile. Ne l'a-t-on pas fait parfois quand on a vu des incroyants notoires accomplir, eux aussi, leur devoir militaire et civique dans toute son étendue? Nous soulignons, nous, catholiques, les belles conquêtes d'âmes qui ont été faites, aux armées, par l'héroïsme des prêtres soldats ou brancardiers, par les merveilles de dévouement de nos soeurs et de nos infirmières. Mais la contre-partie ne s'est-elle pas produite aussi? Et en présence d'actes héroïques accomplis par tel instituteur notoirement incroyant, et d'actes de bienfaisance dus à tel philanthrope libre penseur, certains ne se sont-ils pas dit qu'on n'a pas besoin d'une religion pour faire le bien et servir la patrie? Lorsque, dans des réunions électorales, des candidats sont venus leur parler de la défense de l'ordre social sans leur parler de Dieu, même quand ils étaient connus eux-mêmes comme pratiquants, ne se sont-ils pas dit que, puisque les sauveurs de l'ordre social n'invoquaient ni Dieu, ni l'Eglise catholique, c'est, apparemment, qu'ils n'étaient pas nécessaires

à la société et que la religion était, comme certains le leur répétaient, affaire individuelle, question de sentiment. Et ainsi, la neutralité, le laïcisme, prélude de la négation, pénétraient dans leur âme. Ces dangers sont réels. Après les avoir constatés, il faut y remédier.

“ C'est ce qu'a fait Mgr Nègre, archevêque de Tours, dans la lettre pastorale de carême si utile, si opportune, qu'il a adressée à son diocèse. Il y rappelle *qu'il n'y a qu'une religion, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qu'un seul Christ, qu'une seule Eglise*. Puisqu'il n'y a qu'un seul Dieu, nous avons tous les mêmes devoirs envers lui, et puisque cette somme de devoirs forme la religion, il ne peut y avoir et il n'existe qu'une seule religion. Puisqu'il n'y a qu'un seul Christ s'étant proclamé Dieu, il va de soi qu'il ne peut y avoir qu'une seule religion vraie, celle qu'il a instituée lui-même au nom de la vérité éternelle qu'il a apportée aux hommes et en vertu de l'autorité souveraine résidant en lui. Puisqu'il n'a établi qu'une seule Eglise constituée par lui gardienne infailible de la vraie religion et que l'histoire nous démontre que cette Eglise est l'Eglise catholique romaine, il résulte qu'il n'y a qu'une seule religion vraie, celle que l'Eglise unique fondée par le Christ unique, au nom du Dieu unique, a mission de faire régner dans le monde entier, sur toutes les âmes.

“ Mgr Nègre tire les conclusions pratiques de cet enseignement. Il condamne l'indifférentisme qui s'appelle liberté de conscience et neutralité, et il rappelle opportunément les enseignements que nous a donnés Léon XIII dans son encyclique *Libertas*, du 20 juin 1888. :

Une autre liberté que l'on proclame bien haut, disait Léon XIII, est celle qu'on nomme liberté de conscience, que si l'on entend par là que chacun peut indifféremment, à son gré, rendre ou ne pas rendre un culte à Dieu, les arguments qui ont été donnés suffisent à le réfuter. Mais on peut l'entendre aussi en ce sens que l'homme a dans l'Etat le droit de suivre, d'après la conscience de son devoir, la volonté de Dieu et d'accomplir ses préceptes sans que rien puisse l'en

empêcher. Cette liberté, la vraie liberté, la liberté des enfants de Dieu, qui protège si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression... C'est cette liberté que les apôtres ont revendiquée avec tant de constance, que les apologistes ont défendue dans leurs écrits, qu'une foule innombrable de martyrs ont consacrée de leur sang.

“Voilà des enseignements qui arrivent à leur heure, et qu'il faut opposer aux négations des uns et aux hésitations des autres, pour conjurer les périls que nous avons signalés.”

JEAN GUIRAUD.

LA CAUSE DE BERNADETTE SOUBIROUS

NOUS trouvons dans la *Semaine religieuse* de Lille du 28 février 1920 une communication, au sujet du procès de béatification de la petite Bernadette de Lourdes, qui intéressera sûrement nos lecteurs canadiens. L'histoire des apparitions de Lourdes est en effet très populaire chez nous. Personne des nôtres ne passe en Europe sans pousser une pointe jusque sur les bords du Gave. Tout ce qui touche à Lourdes et à son histoire merveilleuse nous est cher.

Mgr l'évêque de Nevers, annonçant récemment la clôture du procès apostolique pour la béatification de la *vénérable* Bernadette Soubirous, la confidente de la Vierge Marie lors des apparitions, donnait, dans sa lettre à ses fidèles, les informations que voici :

“ Le 27 décembre 1919, le tribunal ecclésiastique de Nevers, constitué à l'effet d'instruire le procès apostolique de béatification de la *vénérable* soeur Marie-Bernard (Bernadette Soubirous), des soeurs de la charité et de l'instruction chrétienne de Nevers, a clos ses séances sous la présidence de Mgr l'évêque de Nevers. — Ce procès, auquel le tribunal a apporté le zèle le plus empressé et le plus pieux, avait été commencé le 17 septembre 1917. Il a donc duré plus de deux ans. Ses séances ont été au nombre de 203. La relation écrite comprend plus de

deux mille feuilles et forme six volumes qui seront portés incessamment à Rome pour être remis à la Sacrée Congrégation des Rites.

“ Le procès de l'ordinaire avait été achevé en 1909, et Pie X avait signé, le 13 août 1913, le décret de vénérabilité de soeur Marie-Bernard. Quel laps de temps devra s'écouler avant que soit prononcé le décret de béatification?... Nous demandons des prières pour hâter la glorification de Bernadette. La douce physionomie de la petite voyante apparaît si radieuse dans le rayonnement de l'Immaculée, dont elle est désormais inséparable! L'humble enfant fut favorisée jusqu'à dix-huit fois des apparitions de la reine du ciel. Le 18 février 1858, Bernadette avait l'immense faveur d'entendre la Vierge Immaculée lui dire: “ Je vous promets de vous rendre heureuse, non point en ce monde, mais dans l'autre! ” Daigne la reine des bienheureux et des saints inspirer à la sainte Eglise de prononcer le décret authentique qui déclarera que sa promesse est réalisée et que Bernadette est bienheureuse dans le ciel !

“ L'année 1920 verra la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie et celle de la bienheureuse Jeanne d'Arc. Nous supplions ces deux grandes saintes françaises d'attirer à elles leur petite soeur de Lourdes et de Nevers. ”

Au Canada comme en France, nous disons tous: amen!

VIENT DE PARAITRE

1. Catéchisme de la profession religieuse, dont la doctrine revue et approuvée par Mgr Battandier, consultant romain, se trouve à la fois conforme aux *Normae* et au Nouveau code du droit canonique. (Prix: 75 sous).

2. Manuel de la perfection chrétienne et religieuse. (Relié, \$1.25; \$1.00; broché, 75 sous).

Procure des Frères du Sacré-Coeur,
684, rue Fullum, Montréal.